

Décision Générale colonial

Décision n° 204 Milice indigène et militaires placés hors cadres

n° 204

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 25 février 1947
Numéro JO n° 2 du 01/02/1967	Date du numéro 1 février 1967

TEXTE INTÉGRAL

Les gradés et miliciens dont les noms suivant ont droit à l'indemnité pour charges de famille : 89. Abdi Douleh, sergent. compagnie (pour compter du 14 février 1947) : 86. Ibrahim Abdi, caporal, 4e compagnie (pour compter du 17 février 1947) : 620. Miguil Farah, 2e classe, 4e compagnie (pour compter du 18 février 1947)

672 Aïdid Farah. 13 classe, 4 compagnie (pour compter du 6 février 1947) : 1854. Ali Mohamed, 2e classe, 4e compagnie (pour compter du 11 février 1947) : 1881. Sallah Ahmed. 2e classe, 4e compagnie (pour compter du 17 février 1947) : 187. Hachi Yacin, caporal, 4 compagnie (pour compter du 22 février 1947).